



Communiqué de presse. Paris, le 6 juin 2011.

DEEZER LANCE SON NOUVEAU SITE ET LIMITE L'ECOUTE GRATUITE A 5h PAR MOIS

Deezer propose une nouvelle expérience musicale en ligne avec un site 5 fois plus rapide, incitateur à la découverte et au partage de musique.

Avec 1,2 million d'abonnés payants à l'offre Premium, Deezer accélère la conversion des utilisateurs les plus actifs vers des offres payantes.

En 2007, Deezer est le premier acteur à proposer un site d'écoute de musique en accès libre et légal. Dans un marché mouvementé, Deezer répond efficacement au piratage et offre un premier niveau de rémunération publicitaire à la filière musicale. 20 millions d'utilisateurs plébiscitent ce service révolutionnaire.

En 2010, Deezer crée un nouveau modèle économique très rémunérateur pour la musique en lançant ses abonnements Deezer Premium. Le site annonce un résultat exceptionnel de 1,2 million d'abonnés payants. Deezer s'impose aujourd'hui comme le leader mondial du streaming audio.

Pour aller encore plus loin dans l'expérience musicale, Deezer lance aujourd'hui une nouvelle version de son site. Les principales évolutions s'articulent autour de 3 enjeux :

- Un site intuitif et plus fluide : Développé en html 5, ce nouveau site offre des performances 5 fois plus rapides. Le service reste accessible via un navigateur sans avoir à télécharger de logiciel.
- Un site « social » : Cette nouvelle version, intégralement interfacée avec Facebook, permet en exclusivité d'écouter en direct la musique de ses amis.
- Un site de recommandations : Chaque semaine, l'équipe éditoriale sélectionne le meilleur de la musique dans 12 genres musicaux. Des murs d'images interactifs proposent d'accéder à 30 000 radios personnalisables par genre ou par artiste.

Parallèlement, pour assurer la pérennité du service, Deezer a travaillé avec des artistes, des auteurs et des producteurs de musique pour mettre en cohérence l'accès libre à la musique et une meilleure rémunération des artistes. Nous avons ainsi décidé avec la plupart des producteurs de laisser toutes les fonctionnalités et tous les catalogues libres d'accès mais en limitant à 5 heures par mois l'écoute gratuite.

Ainsi, les utilisateurs très actifs seront fortement encouragés à tester les offres d'abonnements illimités (à partir de 4,99€ par mois). Les utilisateurs occasionnels pourront continuer à profiter du service pour un usage de découverte et de partage. Conserver ces usages légers sur Deezer est fondamental pour ne pas briser la tendance engagée de la conversion du piratage vers la musique payante. Ainsi, Deezer permet d'accompagner progressivement les internautes vers des modèles suffisamment rémunérateurs pour les artistes. Ces utilisateurs seront la base des abonnés de demain.

Daniel Marhely, Fondateur, commente : « La nouvelle version du site offrira la meilleure expérience musicale possible. Cette évolution allie performance, découvertes tout en mettant l'accent sur l'aspect communautaire ».

Axel Dauchez, Président, ajoute : « Le succès des offres d'abonnement Deezer Premium permet maintenant de construire sereinement une revalorisation progressive de la valeur de la musique. Nous sommes heureux d'avoir trouvé une solution équilibrée qui préserve l'accès libre à la musique et assure une meilleure rémunération des artistes ».

CONTACT PRESSE : Sophie Samama : T. 01 55 80 69 02 - P. 06 71 50 62 01- M. ss@deezer.com